

PROCÈS-VERBAL de la réunion du Conseil Municipal du Jeudi 10 décembre 2018

Par convocations individuelles adressées le 4 décembre 2018 aux Conseillers Municipaux, le Conseil Municipal a été invité à se réunir en séance ordinaire le 10 décembre 2018.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 novembre 2018
2. Communications du Maire
3. Rapport de commissions
4. Affaires financières : BP 2018 - Décision Modificative n°3
5. Marchés publics : attribution d'un marché de fourniture de gaz naturel rendu sur site et services associés
6. Urbanisme : délibération autorisant le maire à ester en justice
7. Urbanisme : classement de la voirie dans le domaine public
8. ONF - Programme 2019 des travaux en forêt communale
9. Affaires de personnel : modification de la durée hebdomadaire de service d'un agent
10. Affaires de personnel : adhésion à la convention de participation pour les risques santé (période 2019-2024)
11. Contrats d'assurance des risques statutaires : revalorisation tarifaire
12. Retrocession de concession au columbarium
13. Points divers

L'an deux mil dix-huit, le lundi 10 décembre 2018 à 18h30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Eric HOFFSTETTER, Maire

Présents :

M. Eric HOFFSTETTER, Maire

M. Jacky NOLETTA, M. Jacques ECKERT, Mme Véronique IFFER, Mme Michèle NAVE, Mme Fabienne ANTHONY, Adjoint

M. Jean-Paul BURKARDT, Mme Géraldine FURST, Mme Agnès GUILLAUME, M. Christophe HEITZ, Mme Patricia HUMMEL, M. Claude KERN, M. Patrick KERN, Mme Sabine KROMMENACKER, Mme Emmanuelle PARISSÉ, M. Patrick SIMON, M. Alain VOLTZENLOGEL, M. Richard VOLTZENLOGEL, M. Damien WERLE

Absents excusés avec pouvoir : Mme Patrice ZENSS, pouvoir à Véronique IFFER ; M. Christian SCHAEFFER pouvoir à Jean-Paul BURKARDT.

Absente excusée sans pouvoir : Mme Anne GUYAU, Sylvie GRATHWOHL (qui est arrivée au point divers)

M. le Maire Eric HOFFSTETTER ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres présents pour cette dernière séance de l'année. Dans un contexte de climat social tendu, il rappelle l'importance et la nécessité d'être proche des habitants et de faire remonter au mieux leurs demandes. Il remercie chaleureusement l'ensemble des élus pour leur active collaboration au cours de cette année durant laquelle de nombreux projets ont été réalisés, que ce soit en voirie ou sur les bâtiments communaux.

Mme Véronique IFFER est nommée secrétaire de séance.

1) Approbation du procès-verbal du 8 novembre 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 20 septembre 2018

2) Communications du Maire

AGENDA

Vendredi 9 nov.	19h – AG Groupement des arboriculteurs - ELF
Vend. 9 et sam. 10 nov.	Séminaire « Workshop – projet de territoire CCBZ 2030 » - Hoerdt
Dimanche 11 nov.	Bourse aux Vêtements (Association Graine de Mômes) - ELF 11h15 Cérémonie du 11 Novembre – Monument aux Morts
Lundi 12 nov.	18h – 80 ans Willy OTTMANN
Mardi 13 nov.	17h – Défilé Saint-Marin par les élèves de l'école maternelle
Mercredi 14 nov.	19h – Réunion du comité de l'ASC
Jeudi 15 nov.	18h – 90 ans Lucie GRASS
Vendredi 16 nov.	18h – 85 ans Fernand GRAFF
Samedi 17 nov.	19h – Dîner dansant du football-club - ELF
Lundi 19 nov.	18h30 – Commission Urbanisme
Mar. 20 – jeu. 22 nov.	Salon des Maires /Congrès des Maires à Paris (Jacques et Jacky)
Vendredi 23 nov.	20h – AG FOOTBALL CLUB – Salle des Fêtes - ELF
Lundi 26 nov.	20h – Conseil Communautaire
Mardi 27 nov.	10h – Réunion avec le SDIS et les communes de la CCBZ à Hoerdt 18h30 – Commission Communication
Mercredi 28 nov.	8h30 – Réunion avec la Trésorière à Brumath sur le budget 11h –Comité de pilotage sur les risques psychosociaux du personnel
Vendredi 30 nov.	20h – AG TENNIS CLUB (Club-House)
Ven 30 nov - Sam 1 déc.	Collecte Banque Alimentaire
Samedi 01 décembre	9h30 Préparation de la salle des fêtes pour la fête des aînés
Dimanche 2 décembre	12h – Fête des Aînés – ELF 18h – Allumage de la 1 ^{ère} bougie de l'Avent
Lundi 3 décembre	20h – Réunion ASC
Jeudi 6 décembre	10h – Messe de la Sainte-Geneviève à Marienthal 18h – Comité du SCOTAN à Soultz 18h – Réunion de la CAO (marché gaz)
Sam 8 et Dim. 9 déc.	Exposition aviculture - ELF
Dimanche 9 décembre	18h – Allumage de la 2 ^{ème} bougie de l'Avent
Lundi 10 décembre	18h- réunion de la commission Finances 18h30 – Conseil Municipal

DIA

La Commune de Gries n'a pas fait valoir son droit de préemption pour les biens suivants :

- **Section 42, n° 674/04** 11, rue des Prés
- **Section 21, n° 1/27** 9A rue de Gries, Marienthal
- **Section 2, n° 24** 89, rue Principale
- **Section 7, diverses parcelles** 44, rue de Bischwiller

3) Rapport de commissions

- **Urbanisme et Environnement** du 12 novembre 2018
- **Communication** du 27 novembre 2018
- **CAO** du 6 décembre 2018
- **Finances** du 10 décembre 2018

Le Conseil Municipal prend acte de ces rapports.

4) Décision modificative n°3 du Budget 2018

M. le Maire Eric HOFFSTETTER soumet à l'assemblée une proposition modificative du Budget Primitif 2018 avec des ajustements de crédits en section de fonctionnement et d'investissement.

DECISION MODIFICATIVE N°3/2018

DÉPENSES		RECETTES		
<u>Section d'investissement</u>		<u>Section d'investissement</u>		
020	Dépenses imprévues	-2 500,00	10226 Taxes d'aménagement	-15 000,00
202	Transformation du POS en PLU	15 000,00	1322 Subvention de la Région	18 000,00
2041511	Reversement redevance de concessions ES à CCBZ	-1 060,88	13251 Subvention de la CCBZ	15 000,00
2116	Aménagement d'un columbarium à l'Espace Cinéraire	8 500,00	1341 DETR	4 000,00
21318	Autres bâtiments publics	13 832,06	1641 Emprunts	118 745,08
2152	Création d'un parking public	3 600,00		
2188	Achat de matériels divers	5 000,00		
2138-070	Restructuration de la mairie (missions)	50 000,00		
2313-070	Restructuration de la mairie (travaux)	48 373,90		
	TOTAL	140 745,08		TOTAL
				140 745,08
<u>Section de fonctionnement</u>		<u>Section de fonctionnement</u>		
60612	Energie, électricité	5 000,00	7022 Coupes de bois	5 284,67
60622	Carburants	1 150,00	73113 TASCOM	-4 000,00
60636	Vêtements de travail	-2 000,00	7482 Fonds départ. taxes additionnelles droits de mutation	15 185,33
6067	Fournitures scolaires	-1 500,00		
6132	Locations immobilières	1 500,00		
614	Charges locatives	1 000,00		
61521	Entretien des terrains	-1 000,00		
6188	Autres frais divers	500,00		
6236	Catalogues et imprimés	-500,00		
6262	Frais de télécommunications	1 000,00		
6411	Personnel titulaire	5 000,00		
6413	Personnel non titulaire	7 000,00		
6417	Rémunération des apprentis	-500,00		
6531	Indemnités des élus	-1 000,00		
6688	Autres charges financières	820,00		
	TOTAL	16 470,00		TOTAL
				16 470,00

Entendues les explications données par M. le Maire,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 10 décembre 2018,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents, DECIDE DE

- **VOTER** la décision modificative n°3 du budget primitif 2018 telle que détaillée ci-avant
- **DONNER** délégation au Maire ou à défaut à son délégué à l'effet de notifier au Préfet et au comptable public l'ensemble des pièces dans les délais fixés par les lois et règlements en vigueur

5) Attribution d'un marché de fourniture de gaz naturel rendu sur site et services associés

Un marché de procédure adaptée relevant des dispositions de l'article 28 du CMP a été lancé fin 2018 pour la fourniture de gaz naturel sur l'ensemble des bâtiments communaux. Il porte sur une durée ferme de 36 mois, du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021.

Après avoir procédé à la vérification et à l'analyse des offres le 6 décembre 2018, la Commission d'Appel d'Offres a proposé d'attribuer le marché à prix fixe à l'entreprise ES ENERGIES STRASBOURG pour un cout total annuel prévisionnel de 65 719.66 € TTC. La proposition à prix fixe prévoit un prix fixe unitaire hors TVA de 0.02889 €/kWh pour la consommation à l'Espace La Forêt (site n° P1224101G) et de 0.03139 €/kWh pour la consommation sur les autres sites.

Vu l'avis favorable de la CAO réunie le 6 décembre 2018,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents,

- **ATTRIBUE** le marché de fourniture de gaz naturel pour les bâtiments communaux sur la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021 à l'entreprise ES ENERGIES STRASBOURG pour un cout total annuel prévisionnel de 65 719.66 € TTC, avec les prix fixes indiqués ci-avant pour la consommation des sites.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché
- **CHARGE** Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Les crédits budgétaires seront inscrits au BP 2019.

6) Autorisation du maire à ester en justice

Par lettre datée du 23 novembre 2018, M. le Greffier en chef du tribunal administratif de Strasbourg nous transmet la requête n°1807068-1 présentée par Maître GILLIG, avocat, défendant Monsieur Rémy HERRMANN.

Cette requête vise l'annulation de l'arrêté pris par le maire le 1^{er} juin 2018 accordant un permis de construire au bénéfice de M. CANUTO Thomas, enregistré sous le numéro PC 067 169 18 R 0012.

Comme ce litige est porté devant cette juridiction, et conformément à l'article L.2132-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au conseil municipal de mandater le maire pour l'autoriser à agir en justice au nom de la commune dans le cadre de cette requête. Cette autorisation d'ester avec tous pouvoirs vaut, pour le maire autorisation de recourir à un avocat. A ce titre, il est proposé de recourir à Maître Francis SCHMITT.

Entendues les explications données par M. le Maire, et M. Jacques ECKERT, 1^{er} adjoint

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents,

- **AUTORISE** M. le maire à ester en justice auprès du tribunal administratif, dans la requête n° n°1807068-1 ;
- **DESIGNE** Maître Francis SCHMITT pour défendre les intérêts de la commune auprès de cette instance.

7) Classement de la voirie dans le domaine public

Il a été constaté que des parcelles situées rue du Traineau faisaient partie jusqu'à présent du domaine privé communal et qu'il faudrait les enregistrer dans le domaine public de la commune de Gries (pour ses chemins et places publiques). La délibération sera transmise au service du cadastre et au livre foncier pour procéder à son enregistrement.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents,

- **AUTORISE** le classement des parcelles suivantes dans le domaine public de la Commune, étant précisé que celles-ci font parties du domaine privé actuel de la Commune.

N° section	N° parcelle	Surface
o section 16	parcelle n° 418	0.08 ares
o section 16	parcelle n° 414	0.44 ares
o section 16	parcelle n° 412	0.37 ares
o section 16	parcelle n° 409	0.58 ares
o section 16	parcelle n° 406	0.59 ares
o section 16	parcelle n° 404	0.43 ares
o section 16	parcelle n° 402	0.41 ares
o section 16	parcelle n° 400	0.36 ares
o section 16	parcelle n° 398	0.39 ares
o section 16	parcelle n° 395	0.40 ares
o section 16	parcelle n° 393	0.65 ares
o section 16	parcelle n° 391	0.63 ares
o section 16	parcelle n° 389	0.42 ares
o section 16	parcelle n° 234	0.42 ares
o section 16	parcelle n° 387	0.41 ares
o section 16	parcelle n° 385	0.16 ares
o section 16	parcelle n° 382	0.38 ares
o section 16	parcelle n° 380	0.46 ares
o section 16	parcelle n° 378	0.45 ares
o section 16	parcelle n° 376	0.42 ares
o section 16	parcelle n° 370	0.62 ares
o section 16	parcelle n° 368	0.61 ares

8) Programme des travaux en forêt communale

L'ONF a transmis le programme des travaux d'exploitation et patrimoniaux (*maintenance, sylviculture, infrastructure et accueil du public*) de la forêt communale pour l'exercice 2019. Jacky NOLETTA, adjoint au maire, présente les travaux d'exploitation qui concernent de l'abattage et du façonnage, ainsi que du débardage. Le volume de bois concerné est de 543 m³ pour un coût prévisionnel de dépenses de 15 540 € HT, avec une recette brute escomptée est de 26 070 € HT.

En complément, il est prévu un programme d'actions patrimoniales pour la gestion durable du patrimoine forestier, dont le cout total est de 8 640 € HT avec des actions sylvicoles (*nettoisement de régénération, maintenance du cloisonnement, dégagement de plantations et de semis artificiels, nettoyage dans les accrus post-tempête*), des travaux d'infrastructures (*entretien des accotements et talus près du stade*) et touristiques (*entretien et propreté sentiers, pistes, aires, mobiliers, signalétiques*).

Monsieur le Maire Eric HOFFSTETTER rajoute que la forêt communale de Gries a rapporté en 2018 à la commune 44 527 € (*dépenses de 57 080 € et recettes de 101 607 € liées aux ventes de bois*).

Entendues les explications données par M. Jacky NOLETTA, adjoint au maire

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents, DECIDE

- **D'APPROUVER** les programmes de travaux (d'exploitation et patrimoniaux) présentés par l'Office National des Forêts en forêt communale pour l'exercice 2019 ;
- **D'APPROUVER** l'état prévisionnel des coupes, chablis et bois non façonnés, pour un montant prévisionnel de recettes brutes hors taxes s'élevant à 26 070 € HT pour un volume de 543 m³ ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à les signer et **APPROUVER** leur réalisation par voie de conventions ou de devis dans la limite des crédits ouverts par le conseil municipal au budget ;
- **DE VOTER** les crédits correspondants comme suit :
 - 15 540 € HT pour les travaux d'exploitation
 - 8 640 € HT pour les travaux patrimoniaux

Les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2019

9) Modification de la durée hebdomadaire de service d'un agent

Il s'agit du poste de bibliothécaire occupé par Madame Nadine KRAEMER-SCHWARTZ. Cette évolution est proposée en raison de l'extension des horaires d'ouverture de la bibliothèque les mercredis à compter de janvier 2019, qui sera ouverte de 10h à 12h et de 13h à 18h. Jusqu'à présent, la bibliothèque était ouverte les mercredis de 14h à 18h.

Cette extension fait suite à un potentiel d'accueil des usagers plus important suite aux nouveaux rythmes scolaires depuis septembre 2018 et l'absence d'école les mercredis matins.

D'un commun accord avec la personne concernée, il a été convenu d'augmenter le volume horaire de Madame KRAEMER à compter du 1^{er} janvier 2019 pour passer de 20/35^{ème} à 23/35^{ème} par semaine.

Vu la saisine du comité technique du Centre de Gestion du Bas-Rhin en date du 3 décembre 2018

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents, DECIDE

- **DE PORTER de 20/35^{ème} à 23/35^{ème}** la durée hebdomadaire de service du poste de bibliothécaire occupé par Madame Nadine KRAEMER-SCHWARTZ, à compter du 1^{er} janvier 2019

10) Adhésion à la convention de participation pour les risques santé (2019-2024)

La Commune a signé un contrat « complémentaire santé » en 2012 avec MUT'EST pour la couverture santé des agents. Ce contrat arrive à terme le 31/12/2018. Par délibération du 4/6/2018, le Conseil Municipal a décidé de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation engagée par le Centre de gestion. A l'issue de la consultation, la prestataire MUT'EST a été retenu. La nouvelle convention entrera en vigueur le 1/1/2019 pour une durée de 6 ans (*soit jusqu'au 31/12/2024*).

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Assurances,

VU le Code de la Sécurité Sociale,

VU le Code de la Mutualité,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6,

VU la Directive 2004/18/CE du Parlement européen et du Conseil du 31 mars 2004 relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services,

VU le décret n° 2011-1474 du 08/11/2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu la Circulaire n° RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 04/06/2018 donnant mandat au Centre de Gestion du Bas-Rhin,

VU la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin du 11 septembre 2018 portant mise en œuvre de conventions de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire en retenant comme prestataire pour le risque santé : **MUT'EST**,

VU l'avis favorable du CTP du 14 novembre 2018,

VU l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents, DECIDE

- 1. D'ADHERER** à la convention de participation mutualisée proposée par le Centre de Gestion du Bas-Rhin pour le risque **SANTE** couvrant les risques d'atteinte à l'intégrité physique de la personne et la maternité, d'une durée de 6 années, à compter du 1^{er} janvier 2019.
- 2. D'ACCORDER** sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour **le risque santé**
 - a. Pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement à la convention de participation mutualisée référencée pour son caractère solidaire et responsable par le centre de gestion du Bas-Rhin,
 - b. Pour ce risque, le niveau de participation sera fixé comme suit :
Le montant forfaitaire de participation par agent sera de 35 € par mois, soit un montant annuel brut de 420 € proratisé au temps de travail
La participation forfaitaire sera modulée selon la composition familiale, soit 8.50 € par mois par enfant à charge
- 3. DE PRENDRE ACTE**
 - que le Centre de Gestion du Bas-Rhin au titre des missions additionnelles exercées pour la gestion des conventions de participation demande une participation financière aux collectivités adhérentes définie comme suit : 0,04 % pour la convention de participation en santé. Cette cotisation est à régler annuellement et l'assiette de cotisation est calculée sur la masse salariale des seuls agents ayant adhérer au contrat au cours de l'année.
 - que les assiettes et les modalités de recouvrement sont identiques à celles mises en œuvre pour le recouvrement des cotisations obligatoires et additionnelles, pour les collectivités et établissements affiliés, versées au Centre de Gestion du Bas-Rhin.
- 4. D'AUTORISER LE MAIRE** à prendre et signer les contrats et convention d'adhésion à la convention de participation mutualisée correspondants et tout acte en découlant.

11) Revalorisation tarifaire du contrat d'assurance statutaire

Depuis le 1^{er} janvier 2016, et par délibération du 09 novembre 2015, la commune adhère à un contrat d'assurance statutaire collectif proposé par le Centre de Gestion du Bas-Rhin. Ce contrat a pour objet d'assurer la collectivité contre les risques financiers qui résultent des absences du personnel en cas d'arrêt de travail. L'assureur porteur du risque est la compagnie d'assurances AXA avec le courtier YVELIN.

Le contrat initial s'applique sur la période du 1/1/2016 au 31/12/2019, avec un taux de cotisation de 4.56% pour les agents CNRACL et de 1.27% pour les agents IRCANTEC. Dans le contrat initial, cette tarification était maintenue pour 3 ans, soit 2016, 2017 et 2018.

Par courrier du 29 juin 2018, la compagnie AXA a signifié au centre de gestion une résiliation conservatoire du contrat suite à une dégradation de la sinistralité des agents des collectivités adhérentes, en demandant une revalorisation tarifaire avec effet au 1^{er} janvier 2019.

Après négociation et recherche de préservation de l'équilibre du contrat auquel adhèrent 348 collectivités et établissements publics, le centre de gestion propose une revalorisation de 10% à compter du 1^{er} janvier 2019, soit un tarif de 5.02% pour les agents CNARCL et de 1.40% pour les agents IRCANTEC. L'année 2019 étant la dernière année du contrat de 4 ans, seule cette dernière année sera impactée par cette évolution tarifaire. Ce contrat groupe sera remis en concurrence courant 2019.

- *Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;*
- *Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;*
- *Vu la délibération en date du 09 novembre 2015 autorisant Monsieur le Maire à adhérer au contrat groupe d'assurance des risques statutaires ;*

Monsieur le Maire expose :

- Considérant la nécessité pour la Commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant la protection sociale de ses agents (maladie, maternité, accident du travail, décès) ;
- Considérant que le Centre de gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques pour l'ensemble des collectivités et établissements publics adhérent, et ce dans le cadre de ses missions fixées par l'article 26 de la loi du 26 janvier 1984 ;
- Considérant l'adhésion de la commune au contrat groupe d'assurance des risques statutaires proposé par le centre de gestion ;
- Considérant qu'à l'issue des trois premières années du contrat, la sinistralité des collectivités adhérentes au contrat s'est dégradée et que pour préserver l'équilibre du contrat d'assurance statutaire, l'assureur AXA porteur du risque a signifié au centre de gestion la nécessité d'une revalorisation des conditions tarifaires au 1^{er} janvier 2019 comme suit :

Agents immatriculés à la CNRACL

- Taux : 5,02 % Franchise : 15 jours par arrêt en maladie ordinaire

Agents non immatriculés à la CNRACL

- Taux : 1,40 % Franchise : 15 jours par arrêt en maladie ordinaire
- ✓ Durée de l'avenant : 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019
- ✓ Les autres conditions du contrat restent inchangées

Après en avoir délibéré

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents

- **PREND ACTE** de la dégradation financière du contrat et des propositions de revalorisations tarifaires pour la dernière année du contrat groupe d'assurance statutaire 2016-2019 ;
- **AUTORISE** M. le Maire à souscrire un avenant d'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire 2016 - 2019 auprès de l'assureur AXA et le courtier Yvelin selon les conditions suivantes :
 - Agents immatriculés à la CNRACL
 - Taux : 5,02 % Franchise : 15 jours par arrêt en maladie ordinaire
 - Agents non immatriculés à la CNRACL
 - Taux : 1,40 % Franchise : 15 jours par arrêt en maladie ordinaire
- ✓ Durée de l'avenant : 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019
 - à verser la contribution « assurance statutaire » au Centre de Gestion du Bas-Rhin fixée comme suit : 3% du montant de la cotisation due à l'assureur.
- **PRECISE** que ces conventions couvrent tout ou partie des risques suivants :
 - Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Décès, Accident du travail, Maladie ordinaire, Longue maladie / Longue durée, Maternité.
 - Agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Accident du travail, Maladie grave, Maternité, Maladie ordinaire.

Les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2019.

12) Rétrocession de concession au columbarium

Une concession au columbarium a été accordée en 2011, au prix de 540 € pour une durée de 15 ans. Un montant de 360 € (*2/3 du prix*) a été acquitté au profit de la commune et 180 € (*1/3 du prix*) a été versé au CCAS.

Au décès suivant en 2016 et en raison d'un changement de volonté concernant l'inhumation, la première urne a été inhumée dans la tombe familiale au cimetière communal. La case au columbarium étant à présent devenue libre, la famille demande la rétrocession à titre gratuit à la commune.

- *Vu le règlement de l'espace cinéraire, et notamment son article 9, approuvé par délibération du Conseil Municipal du 08 novembre 2018,*
- *Vu la demande de rétrocession sollicitée par la famille,*
- *Considérant que la durée de la concession n'est pas expirée,*

Après en avoir délibéré

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents, moins une personne qui ne participe pas au vote, **DECIDE**

- **D'ACCEPTER** la rétrocession à titre gratuit au profit de la commune,

Points divers

1. M. le Maire Eric HOFFSTETTER fait suite aux dernières questions posées en conseil municipal par Mme HUMMEL au sujet du **déploiement de la fibre optique** sur Gries-Marienthal. Il présente le calendrier prévisionnel qui est conforme à celui qui avait été présenté par ROSACE aux maires de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn le 20 janvier 2017 :
 - Zone d'Activités en 2019/2020
 - Zone agglomérée de Gries en 2020/2021
 - Marienthal en 2021 en même temps que Kaltenhouse (*et son quartier Marienthal*).

Il indique que le cout du projet sur la CCBZ avec l'installation de toutes les prises nécessaires se chiffre à 1 484 875 € (*dont 237 300 € sur la commune de GRIES pour 1 356 prises*) et qu'il sera pris en charge par la Communauté de Communes.

2. M. le Maire Eric HOFFSTETTER indique que l'**enquête publique** relative à la révision n°2 du POS en vue de sa transformation en PLU va démarrer le 9 janvier 2019. Un commissaire-enquêteur a été désigné par le Tribunal Administratif, il tiendra ses permanences en mairie aux jours et heures suivants :
 - Mercredi 9 janvier de 8h à 12h
 - Mercredi 16 janvier de 18h à 21h
 - Lundi 21 janvier de 14h à 18h
 - Samedi 2 février de 9h à 13h
 - Mercredi 6 février de 14h à 18h

Deux avis dans la presse paraîtront le 21 décembre 2018 et 11 janvier 2019.

3. M. le Maire Eric HOFFSTETTER présente une synthèse de la restitution du cabinet CEGAPE sur le **diagnostic des risques psychosociaux** (*exigences au travail, horaires de travail, exigence émotionnelle, autonomie dans le travail, qualité relationnelle, conflit de valeur, insécurité de l'emploi et du travail*) qui a été réalisé auprès des différents agents communaux. Plusieurs tendances fortes sont ressorties des entretiens :
 - Les agents expriment tous un fort intérêt pour leur travail. La polyvalence et la variété des activités sont particulièrement appréciées.
 - Les agents ont le sentiment de faire un travail de qualité. Ils ont également à cœur de rendre service aux administrés.
 - L'autonomie est forte et reconnue. Les agents ont le sentiment d'être responsabilisés dans leur expertise. Cette liberté dans l'organisation de leur travail est appréciée.
 - Les rapports entre collègues sont vécus de manière positive, avec de l'entraide et du soutien, de même qu'avec l'encadrement de proximité.
 - Les relations avec les élus et la hiérarchie sont positives. Une amélioration du soutien et de la communication a été relevée depuis le changement de direction.
 - L'équilibre vie personnelle / vie professionnelle est maintenu.
 - Fortes exigences des administrés qui veulent des réponses rapides, existence parfois de tensions
 - Manque de reconnaissance des agents de la part de certains administrés
 - Visites plus régulières de la hiérarchie sur les postes de travail.

Agenda

Mardi 11 décembre	17h	Réunion avec le commissaire-enquêteur PLU
Mercredi 12 décembre	10h	Comité de pilotage sur les risques psychosociaux CCBZ
Mercredi 12 décembre	10h	Comité de pilotage sur les risques psychosociaux CCBZ
Vendredi 14 décembre	18h	Fête de Noël du périscolaire
Samedi 15 décembre	16h	Marché de Noël et Magie de Noël
Dimanche 16 décembre	17h30	Concert Harmonie de Noël par la MMG à l'ELF
Lundi 17 décembre	18h	Conseil communautaire CCBZ à Weyersheim
Mercredi 19 décembre	09h	Assemblée Générale du SDEA
Vendredi 21 décembre	09h	Fête de Noël à l'école maternelle
	19h	Audition de l'école de musique municipale à l'ELF
Dimanche 31 décembre	19h	Réveillon de la Saint-Sylvestre (FC Gries)
Vendredi 18 janvier	19H	Vœux du Maire et accueil nouveaux habitants
Lundi 21 janvier	20h	Conseil communautaire - CCBZ
Mardi 29 janvier	19h	Réunion Ateliers Workshop - CCBZ
Jeudi 31 janvier	20h	Conseil Municipal

La séance est levée à 19h40

Le rapporteur,

Véronique IFFER